

Plus de 40 organisations ensemble pour les libertés publiques et le droit de manifester

Le 29 mars 2019

Un nouveau seuil a été franchi dans la dérive autoritaire du gouvernement. Après l'inscription de l'état d'urgence dans le droit commun, l'adoption du projet de loi "anti-manifestant·e·s" qui accroît les mesures liberticides vis-à-vis des manifestant·e·s et des Gilets Jaunes, les préfetures ont multiplié les interdictions de manifester partout dans le pays et le gouvernement a décidé samedi dernier de recourir à l'armée avant de reculer pour le moment devant la pression. Un État de droit, une démocratie, la République ne sauraient accepter que l'armée se retrouve face au peuple, comme s'il était un ennemi, comme si la guerre civile était déclarée. Jamais.

L'ONU a déjà mis en garde la France, pays de la déclaration des Droits de l'Homme, pour ses manquements à ses engagements pour les libertés fondamentales. Beaucoup connaissent l'aggravation de cette situation depuis longtemps, que ce soient les migrant·e·s, les quartiers populaires, qui ont été le champ d'expérimentation d'un maintien de l'ordre souvent en dehors des principes de l'État de droit. La situation prend cependant une gravité inédite. La pénalisation du mouvement social, écologiste et syndical, le mépris au regard des contre-pouvoirs, est une façon d'empêcher tout dialogue, toute issue positive aux crises de notre époque.

Face aux destructions de bâtiments ou autres actes de violence, le gouvernement ne doit pas jouer aux pompiers pyromanes mais faire preuve de responsabilité. Il est temps de penser les conditions de la désescalade. Pour cesser de nourrir la tension, l'État a le devoir d'en finir avec les provocations et le recours à un arsenal sécuritaire aussi exponentiel qu'inefficace, comme il le fait depuis des semaines vis-à-vis des gilets jaunes. Il est intolérable que des armes dangereuses, dont nous réclamons l'interdiction, aient tant blessé, estropié de manifestant·e·s. Le bilan est déjà tragique et historique. Les blessures subies dernièrement par la militante pacifiste Geneviève Legay sont le symbole de la violence sourde que le gouvernement a décidé d'employer contre le peuple. Le droit fondamental de manifester se trouve maintenant clairement menacé.

La baisse des tensions suppose également que les pouvoirs publics répondent concrètement aux aspirations qui s'expriment largement dans le pays pour la justice sociale, pour une vie digne pour chacune et chacun, pour la lutte contre le réchauffement climatique. De plus en plus de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France. Les inégalités sociales ne reculent pas, elles explosent. Face à ces revendications légitimes, face à l'ensemble de ces violences sociales et environnementales le gouvernement ne sait répondre que par d'autres formes de violences et infliger aux citoyennes et citoyens d'autres humiliations.

Nous appelons toutes les forces vives progressistes du pays, attachées aux libertés publiques, à faire cause commune pour que le gouvernement change de ton et de réponse, pour que la démocratie ne soit pas bafouée mais renforcée, pour le retrait de la loi anti manifestants, et l'annulation des mesures liberticides annoncées ce lundi 18 mars par le premier ministre. Nous encourageons tous les mouvements à créer des liens de solidarité et de protection, pour que toutes et tous, quel que soit notre âge, notre fragilité, notre condition, nous puissions prendre part au débat public.

Nous appelons d'ores et déjà à rejoindre les différentes initiatives organisées partout en France le 13 avril pour défendre le droit de manifester, si fragilisé par le gouvernement.

ANV-COP 21 ;
ATTAC ;
Comité Justice pour Adama
; Coopérative Ecologie
Sociale ; Là-bas si j'y suis ;
CGT ;
Le DAL ;
L'Humanité ;
L'UNEF ;
L'Union Nationale Lycéenne
; La Chapelle Debout ;
La FSU ;
Le Mouvement National Lycéen
; Le SNES ;
Le Syndicat de la Magistrature ;
Le Syndicat des avocats de
France ; Regards ;
Solidaires ;
Sud Postes 92 ;
Union Syndicale Solidaires ;

Jean-Félix Acquaviva, Député de
Corse ; Swann Arlaud, acteur
Patrick Bard, romancier,
photographe. Laurent Binet,
écrivain ;
Pierre Bonneau,
Journaliste ; Taha Bouhafs,
Journaliste ; Dominique
Cabrera, cinéaste Hélène
Cixous, écrivaine.
Jocelyne Clément, Psychologue
; Laurence De Cock, Historienne
;
Paul André Colombani, Député de
Corse ; Jean-Louis Comolli, cinéaste,
écrivain ; Laetitia Dosch, Actrice,
autrice et metteuse en scène ;

Annie Ernaux, écrivaine ;
Bruno Gaccio, scénariste ;
Robert Guédiguian,
cinéaste ; Nedim Gürsel,
écrivain ;
Luc Lang, écrivain ;
Mathilde Larrère, Historienne ;
Jean-Luc Laurent, Maire du
Kremlin Bicêtre,
coordinateur de GRS ;
Marie-Noëlle Lienemann, Sénatrice ;
Daniel Mermet, Journaliste ;
Bénédicte Monville, Conseillère
régionale d'île de France
Gérard Mordillat, romancier,
cinéaste. Heitor O'Dwyerde
Macedo, psychanalyste
Jean-Marc Salmon, chercheur

Association des Communistes insoumis
; EELV ;
Ensemble ;
Génération.s ;
Gauche démocratique et
sociale ; La France insoumise
;
Le groupe parlementaire de la
Gauche démocrate et Républicaine ;
Le groupe parlementaire de la
France Insoumise ;
Le Parti Communiste Français
; Le Nouveau Parti
Anticapitaliste ;
Le Parti communiste des
ouvriers de France ;
Le Parti de Gauche ;
Le Parti Ouvrier indépendant ;
Le Parti Ouvrier
indépendant démocratique ;
PRCF

UNE PROPOSITION DE LOI CONTRE LA LIBERTÉ DE MANIFESTER

Communiqué de presse

Si la loi est votée par le Parlement au nom du peuple français, elle ne peut et elle ne doit pas porter atteinte à la libre expression du peuple. La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale qui prétend encadrer le droit de manifester constitue une atteinte grave aux libertés publiques et à l'équilibre des pouvoirs.

Les violences contre les personnes, les biens, les institutions qui ont eu lieu ne peuvent justifier qu'un exécutif s'arroge des pouvoirs exorbitants et décrète qui peut ou ne peut pas manifester. Participer à une manifestation ne saurait pas plus signifier le risque pour tout individu d'être poursuivi, fiché et condamné pénalement comme financièrement.

Soumettre les participants et les participantes à une manifestation à une fouille systématique, confier aux préfets le pouvoir d'interdire à une personne de manifester, y compris sans qu'elle ait connaissance de l'interdiction prononcée et donc sans recours effectif possible, faire d'un visage en partie couvert un délit, voici l'esprit et la lettre de mesures qui sont autant d'empêchements à l'exercice d'un droit essentiel en démocratie : celui de manifester publiquement, collectivement et pacifiquement son opinion.

Cette loi de circonstance porte un lourd risque d'arbitraire des gouvernements d'aujourd'hui comme de demain. C'est pourquoi nous appelons solennellement le gouvernement et le Parlement à abandonner ces mesures qui violent les principes les plus fondamentaux d'un Etat de droit.

Paris, le 7 mars 2019

Signataires : Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat) ; Action non-violente COP21 (ANV-COP21) ; Alternatiba ; Amnesty international France ; Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) ; Association France Palestine solidarité (AFPS) ; Attac ; CCFD-Terre solidaire ; Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) ; Collectif d'avocats antirépression ; Comité la Vérité pour Adama ; Confédération générale du travail (CGT) ; Confédération paysanne ; Droit au logement (DAL) ; Droit solidarité ; Emmaüs France ; EuroMed Droits ; Fédération des associations de solidarité avec tou-te-s les immigré-e-s (Fasti) ; Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ; Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR) ; Fédération française des motards en colère (FFMC) ; Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL) ; Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) ; Fédération nationale de la Libre pensée ; Fédération nationale des Francas ; Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ; Fédération syndicale unitaire (FSU) ; Féministes contre le cyber harcèlement ; Fondation Copernic ; France Nature Environnement (FNE) ; Gilets jaunes de Commercy ; Greenpeace ; La Cimade ; La Quadrature du Net (LQDN) ; Le Planning familial ; Les Amis de la Terre France ; Les Effronté-e-s ; Ligue de l'enseignement ; Ligue des droits de l'Homme (LDH) ; Médecins du monde ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) ; Osez le féminisme ! ; Oxfam France ; Réseau Sortir du nucléaire ; SOS Racisme ; Syndicat de la magistrature (SM) ; Syndicat des avocats de France (SAF) ; Syndicat national des journalistes (SNJ) ; Syndicat national des personnels de l'éducation et du social (SNPES PJJ/FSU) ; Union nationale des étudiants de France (Unef) ; Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) ; Union nationale lycéenne (UNL) ; Union nationale lycéenne syndicale et démocratique (UNL-SD).

